PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de **OBERHASLACH**

PERIMETRE D'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Elaboration POS le : 23/10/1986
Modification POS n°1 le : 06/01/1989
Modification POS n°2 le : 20/01/2014
RNU le : 27/03/2017

Echelle 1/2500ème

REVISION DU POS VALANT TRANSFORMATION EN PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 15/07/2019,

A Oberhaslach,
le 15/07/2019

Le Maire,
Jean BIEHLER

atip
Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat 67210 OBERNAI

N

0 100 200 m

Périmètre d'application du droit de préemption urbain (DPU)